

**OBJET : M2021-14 RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DES  
ESCHOLIERS VIA ENERGIESPRONG – AVENANT N°3**

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Védas,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2122-22 et L 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2431-1 et suivants et R. 2172-1 et suivant ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et suivants et R. 2194-1 et suivant ;

Vu le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Vu l'alinéa 4 de la délibération n°2020-56 du 13 juillet 2020 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés ;

Vu la commission d'appel d'offres valablement réunie en date du 16 décembre 2021 ;

Vu la décision D63-2022 en date du 31 mars 2022 attribuant le marché global de performance à la réhabilitation énergétique de l'école élémentaire, passé selon une procédure de dialogue compétitif, au groupement dont l'entreprise mandataire est SOGEA SUD BATIMENT – 541, rue Georges Méliès – 34 078 MONTPELLIER CEDEX 3, pour un montant total de 1 650 547, 48€ HT soit 1 786 095.73 €TTC ;

Considérant la nécessité de recourir à l'avenant n°3 pour réaliser des travaux supplémentaires permettant la parfaite réalisation du projet et garantir un fonctionnement optimum de l'école.

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :** Que les modifications suivantes sont nécessaires :

Le présent avenant concerne la réalisation de travaux supplémentaires pour garantir la parfaite réalisation du projet et garantir un fonctionnement optimum de l'école.

Premièrement, les travaux supplémentaires permettront la mise en conformité du système d'évacuation de l'eau en toiture, par la création de caniveaux en décaissé dans l'isolant pour conduire l'eau vers la descente EP, **pour un montant de 8 586,00 € HT.**

Deuxièmement, ils effectueront le remplacement de la devise et panneau école en façade par la fourniture et la pose de lettrages, drapeau et décoration, **pour un montant de 4 947,58 € HT.**

Enfin, des travaux se feront pour le remplacement des barillets comprenant la fourniture et la pose **pour un montant de 7 336,35 € HT.**

Les différents travaux listés ci-dessus ont fait de devis préalables (annexés au présent avenant).

**Le montant total des travaux supplémentaire s'élève à 20 869.93 € HT.**

**ARTICLE 2 :** Que cet avenant a une incidence financière, il introduit 1.2% d'écart entre le montant initial du marché public et celui après les modifications du présent avenant.

Le pourcentage d'écart introduit par l'ensemble des avenants 1, 2 et 3 est de 5.6%.

**ARTICLE 3 :** Que le nouveau montant du marché public s'élève à 1 743 508.04 € HT.

**ARTICLE 4 :** De charger M. le Directeur Général des Services de la commune de Saint-Jean-de-Védas de l'exécution de la présente décision.



Fait à Saint-Jean-de-Védas, le 17 février 2023

**François RIO,**  
**Maire de Saint-Jean-de-Védas**

Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 21/02/23

et de sa publication le 27/02/23